

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 juin 2023
Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30
Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 16
Absents avec procuration : 10
Absents : 3

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/07/06/001

OBJET : Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - modification de la composition.

Madame BOLIS rappelle que par délibération n°20/05/25/005 en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS à 5. Elle indique également, que par délibération n° 20/06/17/005 en date du 17 juin 2020, la composition a été ainsi arrêtée :

Jacqueline BOLIS
Nicolas BERNARD
Jacques DUBOISSET
Sylvie PARIS
Margaux FOURTIN

De plus, par délibération n°23/05/24/001 en date du 24 mai 2023, le Conseil Municipal a validé, à la demande des intéressés, la permutation de commission de Mme Margaux



FOURTIN et de Monsieur Jean-François RAZAVET. Monsieur RAZAVET ayant intégré la commission « affaires sociales, petite enfance et personnel communal », ce dernier a précisé qu'il souhaitait en accord avec Margaux FOURTIN la remplacer en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Jacqueline BOLIS propose donc à l'Assemblée de suivre l'avis émis par la commission « affaires sociales » au cours de sa réunion du 27 juin 2023 et de valider la nouvelle composition du CA du CCAS, à savoir :

Jacqueline BOLIS
Nicolas BERNARD
Jacques DUBOISSET
Sylvie PARIS
Jean-François RAZAVET

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 10 juillet 2023.
Reçu en préfecture le **11 JUIL. 2023**
La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.